Création prochainement d'un fonds de garantie dans le secteur de l'artisanat

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-09-2008 19:44:27

Le secrétaire d'Etat chargé de l'Artisanat, M.Anis Birou, a annoncé, lundi soir à Casablanca, la création prochainement d'un Fonds de garantie de 100 millions de DH par an, visant à faciliter l'accès au financement pour les mono-artisans et les entreprises du secteur.

S'exprimant lors d'un débat organisé par la Fédération des Entreprises d'Artisanat (FEA) sur la progression de la Vision 2015, M. Birou a précisé que le montant global de ce Fonds sera de 400 millions de DH durant 4 ans, un montant de nature à encourager les banques à accorder environ 2,4 milliards de DH aux mono-artisans et aux entreprises du secteur pour le financement de leurs activités.

Il a, d'autre part, indiqué que le secteur emploie actuellement environ 2 millions de personnes, ajoutant que 10 millions de Marocains vivent de l'artisanat.

Le secrétaire d'Etat a également abordé les différents axes du contrat-programme de la Vision 2015, tout en s'attardant sur ses principaux objectifs portant essentiellement sur le développement du chiffre d'affaires généré par le secteur, la mise en place d'un système de formation visant à atteindre 60.000 lauréats à l'horizon 2015, l'adaptation de l'offre au niveau de la quantité, qualité, authenticité, design et distribution, la réhabilitation du métier d'artisan en améliorant ses conditions de vie et de travail notamment en matière de sécurité et de protection et la création de 115.000 emplois à l'horizon 2015.

Pour M. Birou, l'un des objectifs fondamentaux des axes du plan d'action de cette vision demeure le développement d'un tissu de production fort et structuré, soulignant la nécessité de pérenniser et d'accroître la demande, en aidant le tissu des PME opérant déjà dans le secteur à se développer et en favorisant la création de nouvelles PME.

M. Birou s'est en outre attardé sur les différents chantiers ouverts dans le cadre de la Vision 2015, notamment dans les domaines de la production, la formation et la qualification, la commercialisation, la promotion, la qualité, l'innovation et recherche et les conditions de travail.

Pour ce qui est de la formation, le secrétaire d'Etat a souligné la faiblesse de l'attractivité des centres de formation du secteur (0,6 pc), rappelant que son département s'est penché sur l'élaboration d'un plan d'urgence visant à accélérer le rythme de formation et à assurer une main d'oeuvre qualifiée.

Il a, dans ce sens, souligné l'unanimité des différents intervenants sur la nécessité de la mise en place d'un Institut supérieur d'artisanat, notant que cet établissement devrait voir le jour vers 2011.

Pour sa part, la présidente de la FEA, Mme Ghalia Sebti, a indiqué que la fédération compte près de 150 entreprises structurées, ajoutant que l'artisanat demeure le deuxième secteur employeur après

l'agriculture.

Elle a mis l'accent sur la question du statut de l'entreprise d'artisanat, appelant à codifier les droits et les obligations de ces entreprises.

Les autres intervenants lors cette rencontre, à laquelle ont pris part le président de la CGEM, My Hafid El Alamy, des membres de la FEA ainsi que des professionnels, ont évoqué plusieurs questions relatives à l'appui à l'entreprise d'artisanat, la protection du patrimoine et au coût élevé du transport aussi bien routier que maritime, qui reste, selon eux, l'un des principaux facteurs entravant l'évolution des exportations.

Ils ont en outre appelé à une meilleure exploitation de l'internet dans la promotion de la production artisanale aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

MAP